

Groupe Pensionnés Bell Inc.
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022
(Non audité)

Groupe Pensionnés Bell Inc.
États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022
(Non audité)

Table des matières

Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
Bilan	2
État de l'évolution du solde des fonds	3
État des résultats	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6 - 13

Rapport de mission d'examen du professionnel en exercice indépendant

Aux membres de Groupe Pensionnés Bell Inc.

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de Groupe Pensionnés Bell Inc., qui comprennent le bilan au 31 décembre 2022 ainsi que les états des résultats, de l'évolution des fonds et des flux de trésoreries pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité des trésoriers bénévoles pour les états financiers

Les trésoriers bénévoles sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables canadiens pour les organisations à but non lucratif, ainsi que du contrôle interne nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Groupe Pensionnés Bell Inc. au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables canadiens pour les organisations à but non lucratif.

BDO Canada LLP

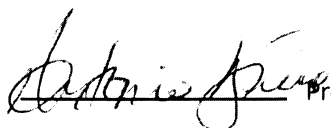
Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Barrie (Ontario)
3 avril, 2023

Groupe Pensionnés Bell Inc.
Bilan
(Non audité)

31 décembre	2022	2021
Actif		
Court terme		
Encaisse (Note 2)	503 541 \$	437 747 \$
Placements (Note 3)	204 256	318 403
Comptes débiteurs	18 839	800
Frais payés d'avance	9 262	12 234
	735 898	769 184
Long terme		
Placements (Note 3)	73 088	73 910
	808 986 \$	843 094 \$
 Passif et solde des fonds		
Court terme		
Comptes fournisseurs et frais courus	46 352 \$	35 690 \$
Cotisations des membres reportées (Notes 4 et 9)	148 150	-
	194 502	35 690
Cotisations des membres reportées (Notes 4 et 9)	145 271	143 880
	339 773	179 570
Solde des fonds		
Fonds de réserve affecté à l'interne (Note 5)	415 000	415 000
Fonds général	54 213	248 524
	469 213	663 524
	808 986 \$	843 094 \$

Au nom du Conseil d'administration:

 **Président**

 **Trésorier Corporatif**

Groupe Pensionnés Bell Inc.
État de l'évolution du solde des fonds
(Non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
Fonds de réserve affecté à l'interne		
Solde, en début et en fin de l'exercice	415 000 \$	415 000 \$
Fonds général		
Solde, en début d'exercice	248 524 \$	138 475 \$
Excédent (insuffisance) des recettes sur les charges pour l'exercice	(194 311)	110 049
Solde, en fin de l'exercice	54 213 \$	248 524 \$

Groupe Pensionnés Bell Inc.
État des résultats
(Non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
Recettes		
Frais d'adhésion et autres (Note 9)		
Aliant Atlantique	810 \$	10 392 \$
Montréal	7 398	74 415
Centre de l'Ontario	10 075	68 948
Ottawa	3 184	24 948
Québec	1 361	25 077
Sud-ouest de l'Ontario	3 171	20 844
Télébec	691	9 237
Intérêt corporatif	1 335	864
	<u>28 025</u>	<u>234 725</u>
Charges		
Siège social	126 396	64 924
Aliant Atlantique	2 292	4 148
Montréal	29 212	16 730
Centre de l'Ontario	26 419	18 918
Ottawa	9 097	5 438
Québec	13 017	7 721
Sud-ouest de l'Ontario	12 115	5 160
Télébec	3 788	1 637
	<u>222 336</u>	<u>124 676</u>
Excédent (insuffisance) des recettes sur les charges pour l'exercice	<u>(194 311)\$</u>	<u>110 049 \$</u>

Groupe Pensionnés Bell Inc.
État des flux de trésorerie
(Non audité)

Pour l'exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
Entrées (sorties) de fonds		
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des recettes sur les charges pour l'exercice	(194 311)\$	110 049 \$
Variations des éléments hors caisse du fonds de roulement:		
Comptes débiteurs	(18 039)	2 300
Frais payés d'avance	2 972	1 356
Comptes fournisseurs et frais courus	10 662	17 210
Cotisations des membres reportées	149 541	(114 800)
Activités de fonctionnement	(49 175)	16 115
Activités d'investissement		
Placements	114 969	(61 472)
Variation nette de trésorerie	65 794	(45 357)
Trésorerie, en début de l'exercice	437 747	483 104
Trésorerie, en fin de l'exercice	503 541 \$	437 747 \$

Groupe Pensionnés Bell Inc.
Notes complémentaires
(Non audité)

31 décembre 2022

1. Nature des activités et principales méthodes comptables

Nature de l'organisme L'organisme a été incorporé en vertu des lois du Canada le 14 novembre 1995. En novembre 2013, l'organisme a demandé et obtenu un certificat de prorogation en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif (Loi BNL).

Le principal objectif du Groupe Pensionnés Bell Inc. est la protection de la pension et des avantages sociaux que ses membres reçoivent de Bell Canada. La réalisation de cet objectif se fait par des négociations avec la compagnie, des représentations auprès des gouvernements et le soutien aux représentants des retraités siégeant sur le Comité d'Information sur le Régime de Retraite (CIRR). Le but du Groupe Pensionnés Bell Inc. est d'éduquer ses membres et de leur venir en aide, si nécessaire, pour faire face aux problèmes reliés à ces domaines. Pour réaliser ses objectifs, l'organisme est organisé en plusieurs sections en Ontario, au Québec et dans les Maritimes ainsi qu'un siège social virtuel. Dans l'éventualité de la dissolution de l'organisme, les fonds résiduels, après que tous les actifs aient été vendus et que tous les passifs aient été payés, seront utilisés tel que déterminé par le Conseil d'administration de l'organisme.

Le Groupe Pensionnés Bell Inc. est exonéré d'impôt en fonction du paragraphe 149(1)(e) de la loi de l'impôt.

Règles comptables Les états financiers non consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables canadiens pour les organismes sans but lucratif.

Comptabilité par fonds L'organisme utilise deux fonds, soit le fonds général et le fonds de réserve.

Fonds général Selon les politiques du Conseil d'administration, les recettes tirées des cotisations des membres sont accumulées dans le fonds général. Ce fonds est aussi utilisé pour comptabiliser l'exécution des programmes et les activités de l'administration. Ce fonds présente les ressources non affectées.

Fonds de réserve Le fonds de réserve a été établi par le conseil d'administration de l'organisme et est donc affecté à l'interne. L'objectif du fonds est d'établir une réserve pour les coûts futurs inattendus tels des frais légaux ou ceux de projets spécifiques. Les comités de l'organisme présentent annuellement les besoins de financement pour des projets spécifiques pour lesquels le conseil d'administration réservera des fonds. Les transferts en provenance ou à destination du fonds doivent être approuvés par le conseil d'administration.

Groupe Pensionnés Bell Inc.
Notes complémentaires
(Non audité)

31 décembre 2022

1. Nature des activités et principales méthodes comptables (suite)

Constatation des recettes L'organisme applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les apports affectés (à l'exception des transferts entre fonds) sont constatés à titre de recettes du fonds approprié au cours de la période. Les apports affectés pour lesquels l'organisme ne présente pas de fonds affecté sont reconnus dans le fonds général selon la méthode du report, en vertu de laquelle les apports ne sont constatés à titre de recettes que lorsque les dépenses correspondantes sont encourues. Les apports non affectés sont constatés à titre de recettes du fonds général lorsqu'ils sont reçus, ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée.

Les recettes provenant de cotisations des membres sont comptabilisées dans la période à laquelle ces cotisations se rapportent.

Les recettes de placements non affectés sont constatées à titre de recettes dans le fonds général lorsqu'elles sont gagnées.

Groupe Pensionnés Bell Inc.
Notes complémentaires
(Non audité)

31 décembre 2022

1. Nature des activités et principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont reconnus à leur juste valeur. Pour les exercices ultérieurs, les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur lorsqu'ils peuvent être évalués à partir de transactions similaires réalisées de façon courante sur les marchés financiers. Les gains et pertes non réalisés sont reconnus aux résultats. Les autres instruments financiers sont évalués au coût après amortissement de la prime ou de l'escompte. Les actifs financiers sont de plus soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de détérioration ou de perte de valeur. Lors de l'achat, de l'émission ou de la vente des instruments financiers les frais de transaction sont reconnus aux résultats lorsqu'ils sont associés aux actifs évalués selon la juste valeur. Les frais de transaction des actifs évalués au coût sont quant à eux capitalisés et amortis sur la durée de vie de l'actif selon la méthode linéaire.

Les instruments financiers de l'organisme sont composés de l'encaisse, des placements, des comptes fournisseurs et des frais courus. L'encaisse, les comptes fournisseurs et les frais courus sont comptabilisés au coût, l'équivalent de leur juste valeur à la clôture de l'exercice dû à leur échéance à court terme. Les placements sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui ne diffère pas de façon importante de leur juste valeur en fin d'exercice dû à leur échéance à court terme. Selon l'avis des trésoriers bénévoles de chaque section, l'organisme n'est pas exposé à un risque de taux d'intérêt, de taux de change ou de crédit important qui résulteraient de ces instruments financiers.

Immobilisations corporelles L'organisme est exempté des exigences comptables à but non lucratif liées aux immobilisations et son conseil d'administration a déterminé que toutes les dépenses en immobilisations doivent être imputées aux opérations au cours de l'année où ces dépenses sont engagées.

Services bénévoles Le travail de l'organisme dépend des services offerts de façon bénévole par plusieurs individus. Comme l'organisme n'achète normalement pas ces services et que leur juste valeur est difficile à évaluer, aucun montant n'a été constaté à l'égard de ces services dans les états financiers.

Groupe Pensionnés Bell Inc.
Notes complémentaires
(Non audité)

31 décembre 2022

1. Nature des activités et principales méthodes comptables (suite)

Gestion des risques financiers	<p>Le plan d'investissement de l'organisme est basé sur ses besoins de trésorerie prévus au budget, ce qui réduit le risque d'encourir une pénalité sur la valeur en capital des placements. Les titres de placements éligibles doivent être convertibles en encaisse dans un délai de 90 jours ou moins de la demande.</p> <p>Les titres de placement éligibles définis dans le plan d'investissement sont des obligations, des débetures, des certificats de placement garanti, des dépôts à terme ou des instruments semblables qui sont émis ou garantis par le gouvernement fédéral ou le gouvernement d'une province, ou émis par une Institution de l'Ontario et/ou du Québec et assurés par un assureur reconnu - soit fédéral ou provincial.</p> <p>L'organisme n'est pas impliqué dans des activités de couverture et ne possède ou n'utilise aucun instrument dérivé à des fins de transaction.</p>
Transferts entre sections	<p>Tous les transferts entre les sections ont été éliminés pour la présentation des états financiers.</p>
Utilisation d'estimés	<p>La préparation des états financiers selon les principes comptables canadiens pour les organisations à but non lucratif reconnus du Canada exige que les trésoriers bénévoles établissent des estimés qui ont une incidence sur les montants déclarés au titre de l'actif et du passif ainsi que sur les montants déclarés au titre des recettes et des charges au cours des périodes visées. Les principaux estimés établis lors de la préparation des états financiers incluent les comptes fournisseurs et les frais courus. Les résultats réels peuvent différer des meilleurs estimés de la direction à mesure que des renseignements supplémentaires sont disponibles à une date ultérieure.</p>

2. Encaisse

Les comptes bancaires de l'organisme sont détenus auprès de diverses institutions financières conformément au plan d'investissement de l'organisme et portent un taux d'intérêt nominal.

Groupe Pensionnés Bell Inc.
Notes complémentaires
(Non audité)

31 décembre 2022

3. Placements

Les placements sont détenus auprès de diverses institutions financières conformément au plan d'investissement de l'organisme et sont comptabilisés au coût plus les intérêts courus, ce qui se rapproche de leur juste valeur. Les placements sont composés de:

	2022	2021
Dépôts à terme rachetables de la Banque de Montréal 50 000 \$, arrivés à échéance au cours de l'année.	- \$	50 374 \$
Certificats de dépôt non rachetables (rachetables avec pénalité d'intérêt) de la Comtech Fire Credit Union au montant de 97 952 \$ venant à échéance entre le 5 avril 2023 et le 7 octobre 2024, portant un taux d'intérêt de 0,85% à 4,20%.	99 280	98 321
Dépôt à terme rachetable de la Banque Nationale du Canada 27 000 \$ venant à échéance entre le 16 mars 2024 et le 1 août 2024, portant un taux d'intérêt de 0,10% à 1,02%.	27 100	27 100
Certificat de placement garanti encaissable de la Banque Royale du Canada, 149 921 \$ venant à échéance le 30 janvier 2023 et le 23 mars 2024 portant un taux de 0,60% à 4,00%.	150 964	216 518
Total des placements	277 344	392 313
Moins: Montants venant à échéance au cours de la prochaine année	(204 256)	(318 403)
	73 088 \$	73 910 \$

Les investissements ayant une date d'échéance de plus d'un an sont traités comme placements à long terme.

Groupe Pensionnés Bell Inc.
Notes complémentaires
(Non audité)

31 décembre 2022

4. Cotisation des membres reportées

Les cotisations des membres reportées à court terme de 148 150\$ sont des cotisations reçues avant le 31 décembre 2022 reliées à l'année 2023 (2021 - néant \$ cotisations reçues avant le 31 décembre 2021 reliées à l'année 2022).

Les cotisations des membres reportées à long terme de 145 271\$ sont des cotisations reçues avant le 31 décembre 2022 reliées à l'année 2024 et les années suivantes (2021 - 143 880 \$ sont des cotisations reçues avant le 31 décembre 2021 reliées à l'année 2023 et les années suivantes). Voir aussi note 9.

5. Solde du fonds non affecté

Dans le cadre du plan financier, un fonds de réserve pour dépenses futures a été établi par le conseil d'administration et est disponible pour les fins suivantes:

	2022	2021
Provision pour charges	315 000 \$	315 000 \$
Réserve pour le conseil juridique et projets corporatifs	100 000	100 000
	<u>415 000 \$</u>	<u>415 000 \$</u>

Le conseil d'administration a approuvé une résolution pour régler la réserve des restrictions internes requises pour répondre aux besoins de l'organisation à l'avenir. La réserve d'origine interne à des fins d'urgence est destinée à être maintenue à un niveau suffisant pour satisfaire les besoins de financement pour 1 à 1,5 ans d'activité de l'organisation.

6. Indemnisation

Tous les membres du conseil d'administration, ses dirigeants, ses trésoriers de section ainsi que leurs héritiers, exécuteurs ou autres représentants légaux des fonds de l'organisme sont indemnisés et protégés, de tous coûts, charges et dépenses qu'ils subissent ou encourrent dans toute poursuite ou procédure intentée contre eux dans l'exercice de leurs fonctions, sauf les coûts, charges et dépenses qui sont encourus dû à leur propre négligence ou défaillance. De même, à la discrétion du conseil d'administration, d'autres membres de l'organisme qui gèrent les affaires de l'organisme pourraient également être indemnisés. L'organisme possède 2 millions de dollars d'assurance responsabilité civile d'entreprise et 2 million de dollars d'assurance responsabilité civile pour ses administrateurs et ses dirigeants en date du 31 décembre 2022 et 2021.

Groupe Pensionnés Bell Inc.
Notes complémentaires
(Non audité)

31 décembre 2022

7. Opérations entre apparentées

Au cours de l'année, des dédommagements de 2 942 \$ (2021 - 4 150 \$) ont été versés aux membres de l'exécutif des sections, à l'exclusion du président et du vice-président, en reconnaissance de leur temps bénévole fourni.

8. Instruments financiers

Risque de liquidité

L'objectif de l'organisme est de maintenir les fonds du Groupe Pensionnés Bell Inc. au niveau requis pour satisfaire aux besoins financiers de l'organisme afin de lui permettre de fonctionner de façon efficace tout en conservant un fonds de réserve suffisant pour la continuité de ses opérations. L'objectif du Groupe Pensionnés Bell Inc. dans la gestion de ses actifs est de maintenir la flexibilité nécessaire pour:

- lui permettre d'opérer de façon efficace;
- fournir les liquidités pour faire face aux possibilités de croissance;
- avoir accès à des fonds pour financer, à l'interne, des projets spéciaux;
- avoir les fonds disponibles pour faire face aux augmentations de dépenses imprévues ou à une diminution des revenus; et
- fournir une structure constante et prévisible des frais d'adhésion des membres.

Le conseil d'administration de l'organisme n'a pas établi un montant quantitatif requis comme rendement sur le capital.

Il n'y a eu aucun changement à ce risque au cours de l'année.

Risque du taux d'intérêt

Le risque associé au taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'organisation est exposée au risque de taux sur ses instruments financiers de taux d'intérêts fixes et flottants. Les instruments fixes soumettent la société à un risque de juste valeur, tandis que les instruments à taux variable la soumettent à un risque de flux de trésorerie.

L'organisation est exposée aux variations des taux d'intérêt liés à ses placements à court terme et à long terme. Le principal objectif de l'organisation est d'assurer la sécurité des principaux montants investis et de prévoir un degré élevé de liquidité, tout en obtenant un rendement satisfaisant.

L'organisation atténue le risque de taux sur les placements en diversifiant les durées des placements à revenu fixe qui ont lieu à un moment donné.

Il n'y a eu aucun changement à ce risque au cours de l'année.

Groupe Pensionnés Bell Inc.
Notes complémentaires
(Non audité)

31 décembre 2022

9. Cotisations

L'année précédente, le conseil d'administration a pris la décision suivante concernant les cotisations 2022:

- les membres en règle à la fin de 2021 verront leur cotisation de 2022 reportée à 2023.
- les nouveaux membres pour 2022 verront leur cotisation reportée et reconnue comme cotisation 2023.

Le conseil d'administration s'attend à ce que les revenus des cotisations de 2023 continuent d'être comptabilisés de la même manière qu'avant l'année en cours.
